

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3155

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : Création de la voie nouvelle Foch/Rochet - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3155**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : **Création de la voie nouvelle Foch/Rochet - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'inscription de l'opération de création de la voie nouvelle Foch/Rochet à Collonges au Mont d'Or à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

La création de la voie nouvelle Foch/Rochet permettra de sécuriser les cheminements piétons aux abords de l'école Jeanne d'Arc, d'organiser le stationnement et d'améliorer la desserte de l'école pour les bus scolaires.

Elle permettra également à plus long terme une réorganisation des sens de circulation dans le bourg de Collonges au Mont d'Or et, en particulier, une sécurisation des cheminements piétons sur la rue de Chavannes.

Le projet prévoit donc :

- la réalisation d'une chaussée à double sens de 5,50 mètres de largeur,
- la création d'un trottoir de 2 mètres de largeur au nord de la voie et de 1,50 mètre de largeur au sud,
- la création de 22 places de stationnement pour véhicules légers (dont une place personnes à mobilité réduite - PMR-),
- l'élargissement partiel du chemin du Rochet,
- la création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales,
- le maillage du réseau d'eau potable.

Le ratio de l'aménagement est de 205 € au mètre carré.

La réalisation des travaux est prévue au premier semestre 2013.

Ce projet participe à la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité par la création de 400 mètres de cheminements piétons accessibles et sécurisés et la création d'une place de stationnement PMR. Il est proposé d'individualiser une autorisation de programme pour un montant de 800 000 € TTC en dépenses et 8 193,98 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la création de la voie nouvelle Foch/Rochet à Collonges au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie :

- pour un montant de 733 277 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 733 277 € TTC en dépenses en 2013 sur l'opération n° 0P09O2791 ;

- pour un montant de 50 000 € TTC en dépenses et 8 193,98 € en recettes à la charge du budget annexe des eaux répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € en dépenses et 8 193,98 € en recettes en 2013 sur l'opération n° 1P09O2791.

La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 8 193,98 € ;

- pour un montant de 16 723 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 16 723 € HT en dépenses en 2013 sur l'opération n° 2P09O2791.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.